

Département des affaires des Sauvages.

On espère aussi que les bâtiments pour les institutions qu'on se propose d'établir à Brandon, dans le Manitoba, à la Traverse de la Rivière du Daim-Rouge, dans les Territoires du Nord-Ouest, et à Baie de l'Alerte, dans la Colombie-Britannique, seront terminés et prêts à être occupés bientôt.

On considère qu'il est préférable de remplir les institutions déjà ouvertes, et, si c'est nécessaire, d'agrandir les bâtiments pour loger un plus grand nombre d'élèves, plutôt que de construire de nouvelles institutions, du moins jusqu'à ce qu'une nécessité absolue en soit évidente. Avec cet objet en vue, on a inscrit dans le budget de 1893-94 qui sera soumis au parlement, des sommes qu'on a intention de dépenser, si elles sont votées, pour agrandir les institutions de l'Île Kuper à Kamloops et au Lac Williams, dans la Colombie-Britannique, de manière à admettre cinquante élèves au lieu de vingt-cinq, comme on en loge aujourd'hui dans chacune de ces institutions. On n'a donc demandé aucun crédit pour la construction de nouvelles écoles industrielles; et pour ce qui a rapport aux pensionnats il ne sera établi que deux nouvelles institutions de ce genre: l'une que l'on se propose d'établir à Medicine-Hat et l'autre dans la partie est du district de la Saskatchewan.

Le nombre d'institutions industrielles et de pensionnats dans chacune des provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest maintenant en opération ou qui le seront bientôt se décompose comme suit:—

Ontario, 6 institutions industrielles, 2 pensionnats.	
Manitoba, 4	4
Territoires du Nord-Ouest, 5 institutions industrielles, 20 pensionnats.	
Colombie-Britannique, 7	2

On remarquera par le tableau qui précède qu'à l'exception des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, il y a des institutions de ce genre pour l'éducation et l'instruction industrielle des enfants sauvages dans toutes les parties civilisées du Canada; et j'insisterais sur les opinions exprimées dans le rapport de ce département pour 1891, quant à l'opportunité d'offrir également des avantages semblables le plus tôt possible aux jeunes sauvages de ces provinces.

Les écoles de jour dans les différentes provinces, dans le district de Kéwatin et les Territoires du Nord-Ouest, sont réparties comme suit:—

Ontario.....	76	écoles de jour.
Québec	20	“
Nouvelle-Ecosse.....	6	“
Nouveau-Brunswick.....	5	“
Île du Prince-Edouard.....	1	“
Manitoba (y compris Kéwatin)	50	“
Territoires du Nord-Ouest (dont deux sont des demi-pensionnats)	70	“
Colombie-Britannique	13	“

On verra par les chiffres ci-dessus que le nombre total d'écoles de jour pour les sauvages du Canada est de 241. Et c'est un fait remarquable que les meilleurs rapports de présence et de progrès viennent des écoles situées dans les parties du Canada où il existe des institutions industrielles et des pensionnats, la perspective d'être jugés capables d'être promus aux écoles d'un rang plus élevé semblant stimuler les élèves à travailler. Et il va sans dire que les sauvages de l'Ontario, où existent ces institutions d'éducation plus élevées et où elles ont existé depuis un